

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Arrêté du 3 juin 2025 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'accès au grade de greffier principal** du corps des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2025
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051695207>

- ✓ **Abrogation de la réforme des retraites de 2023**
L'Assemblée Nationale a adopté une résolution symbolique demandant l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, qui avait relevé l'âge légal de départ à 64 ans. Cependant, cette résolution n'a pas de valeur législative et ne contraint pas le gouvernement à agir. Elle vise principalement à relancer la contestation sociale et à mettre la pression sur l'exécutif pour envisager un référendum ou une révision de la réforme. Le gouvernement, de son côté, a minimisé l'impact de ce vote, affirmant qu'il ne modifiera pas la loi en vigueur.

- ✓ **Publication d'un décret rectificatif sur la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance dans la FPE**
Le décret n° 2025-466 du 27 mai 2025 est relatif à l'adhésion obligatoire au contrat collectif de prévoyance dans la fonction publique de l'État. Le texte réglementaire précise le régime d'adhésion obligatoire en prévoyance dans la fonction publique de l'État, en détaillant les situations dans lesquelles les agents peuvent être dispensés de l'obligation d'adhérer, les conditions de maintien des garanties de prévoyance complémentaire en cas de cessation de la relation de travail, et les modalités de fixation de la cotisation. Le décret n° 2025-466 du 27 mai 2025 est pris pour la transposition d'un accord interministériel en matière de protection sociale complémentaire. Il entre en vigueur le lendemain de sa publication.
[Texte de référence : Décret n° 2025-466 du 27 mai 2025 relatif à l'adhésion obligatoire au contrat collectif de prévoyance dans la fonction publique de l'État](#)

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Première session de recrutement des greffiers des services judiciaires au titre de l'année 2026 (3^e concours).**
Ce concours s'adresse aux personnes pouvant justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans, d'un ou plusieurs mandats ou d'une ou plusieurs des activités définies au 3^o de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.
[Date d'ouverture des inscriptions](#) : 6 mai 2025
[Date de clôture des inscriptions](#) : 15 juillet 2025
[Date des épreuves écrites d'admissibilité](#) : 30 septembre 2025

✓ **Plan de formation du secrétariat général 2025 : Les inscriptions pour le second trimestre sont ouvertes jusqu'au 23 juin prochain**

Modalités :

- Consulter les propositions de formations via le lien suivant : [Plan National de Formation](#)
- A l'issue de votre choix cliquez sur le lien suivant pour vous inscrire sur Harmonie [Inscription](#)



Assurez-vous que votre supérieur hiérarchique ait émis un avis avant le 4 juillet

- Votre formation est validée lorsque votre supérieur hiérarchique et le secrétariat général ont validé votre demande

SALON DE L'ÉVOLUTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE - GUADELOUPE -

Texte source : **FONCTION PUBLIQUE**

Salon de l'évolution dans la fonction publique - Guadeloupe

Le Salon de l'évolution dans la fonction publique se tiendra au Gosier le mardi 24 juin 2025 (Hôtel Salako Zénitude).

Les principaux thèmes abordés :

- Mieux connaître les administrations et leurs missions ;
- Découvrir les modalités d'accès à la fonction publique ;

- Identifier les secteurs et métiers ayant un potentiel de recrutement ;
- Valoriser les partenaires de l'accompagnement et du développement des compétences.

Ce salon est ouvert aux fonctionnaires, contractuels, étudiants, salariés du privé ou personnes en recherche d'emploi et est une occasion pour explorer de nouvelles perspectives de carrière.



Les signes avant-coureurs :

les troubles du sommeil, les réveils en pleine nuit, changements de comportement, personne habituellement joviale se montre moins gaie, s'isole ; les troubles de l'attention et de la concentration ; la tendance à faire des erreurs qu'on ne fait pas d'habitude ; une augmentation des addictions : alcool, écrans, sucreries...

Une fatigue chronique s'installe et l'on se sent épuisé. Il est fréquent que la personne soit dans le déni de sa situation à risque.

Le processus peut durer plusieurs mois, jusqu'au jour où l'épuisement professionnel se manifeste par une attaque de panique, une crise de sanglots, l'incapacité à prendre la parole ou à monter dans son véhicule... tout particulièrement pour le burn-out.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Texte source : **LINKEDIN**

Santé et Sécurité au Travail : l'épuisement professionnel

Le burn-out : exigences démesurées, rythme de travail trop élevé, isolement professionnel, management toxique, etc.

Le bore-out : ennui permanent, lorsque les tâches sont monotones ou sans challenge, manque de possibilités d'évolution, sous-charge de travail, tâches répétitives monotones et en décalage avec les qualifications

Le brown-out : perte du sens de son travail, menant à une démotivation, missions peu valorisantes qui ne correspondent pas au niveau de compétence, contrôle infantilisant, perte de sens du travail, décalage de valeurs...



« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-unsj-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09